



Le 12 avril 2013

Monsieur Yves KRATTINGER
Sénateur de la Haute-Saône
Président du Conseil général
Hôtel du Département
23, rue de la Préfecture
70000 VESOUL

Monsieur le Président,

Le 29 mars dernier, au terme de deux heures de séance, les élus de votre majorité ont, comme un « seul homme », voté la fermeture du Collège Gérôme et son transfert sur le site actuel de l'IUFM.

Sur le fond, il est révélateur qu'aucun de nos arguments n'ait trouvé grâce à vos yeux, même quand vous n'avez pu apporter une réponse étayée ou même un éclaircissement (absence de concertation, coûts comparés, devenir du site, très mauvais coup porté à l'équilibre territorial de Vesoul). Loin de reconnaître le caractère imparfait de votre décision, vous avez au contraire eu l'aplomb de suggérer que ce transfert serait bénéfique à l'aménagement et au développement de la Ville chef-lieu de département !

Sur la forme, vous avez même tenté de faire croire que votre choix entre les trois hypothèses présentées n'était pas encore fait en début de séance. Mais le déroulement de cette séance a confirmé ce que nous pouvions craindre : **un simulacre de débat qui succède à un simulacre de concertation avec la Ville de Vesoul.**

La posture adoptée par la majorité de gauche ne peut cacher un passage en force regrettable et condamnable. Nous voulons par conséquent vous redire notre opposition déterminée à votre démarche sur le dossier du Collège Gérôme.

Dès lors, nous demandons à pouvoir consulter le dossier technique et financier du projet d'aménagement des locaux de l'IUFM, sans attendre le chiffrage des nouvelles installations sportives dont vous avez été contraint de valider le principe de réalisation en cours de séance.

Nous voulons aussi réitérer nos interrogations de plus en plus vives sur la pertinence de la création d'un 27^{ème} collège à Boulton. Nous renouvelons la demande exprimée en séance par Carmen FRIQUET visant à obtenir une étude de l'INSEE sur l'évolution à moyen et long termes des effectifs scolaires à l'échelle du département. En écho à notre réflexion et à celle de notre collègue Jean-Paul PUGIN, une telle étude serait à même d'apporter des éléments de réflexion objectifs sur la nécessité ou non de réviser les périmètres de la carte scolaire.

Enfin, et pour ce qui concerne votre projet à Boulton, nous vous remercions de préciser dans quel délai le Conseil général, dont c'est la compétence légale, annoncera la sectorisation géographique applicable au recrutement de ce nouveau collège.

En espérant une réponse positive sur ces trois points, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président du groupe
Frédéric BURGHARD